



46<sup>e</sup>  
FESTIVAL INTERNATIONAL  
DE LA BANDE DESSINÉE  
ANGOULÊME  
24 > 27 JANVIER 2019

# PAVILLON MANGA

À retourner avant le 10 septembre 2018

Merci de joindre la liste des sociétés représentées sur votre stand accompagnée du contact et des coordonnées de chacune d'entre elles.

**ACTIVITÉ :**  EDITEUR  AUTRE (Précisez) : \_\_\_\_\_  
 **PRODUCTION :**  Mangas  Bd numérique  Animation  Jeux vidéo  Goodies / Merchandising  
**NOM DE LA SOCIÉTÉ :** \_\_\_\_\_  
**ENSEIGNE DU STAND :** \_\_\_\_\_  
 DIRECTION : \_\_\_\_\_ FONCTION : \_\_\_\_\_  
 TEL.(direct) : \_\_\_\_\_ EMAIL : \_\_\_\_\_  
 COMMUNICATION / PRESSE : \_\_\_\_\_ TEL.(direct) : \_\_\_\_\_ EMAIL : \_\_\_\_\_  
 DROITS / LICENSING : \_\_\_\_\_ TEL.(direct) : \_\_\_\_\_ EMAIL : \_\_\_\_\_  
 AUTRE : \_\_\_\_\_ TEL.(direct) : \_\_\_\_\_ EMAIL : \_\_\_\_\_  
**DOSSIER SUIVI PAR :** M. \_\_\_\_\_ **FONCTION :** \_\_\_\_\_  
 TEL.(direct) : \_\_\_\_\_ TEL.(mobile) : \_\_\_\_\_ EMAIL : \_\_\_\_\_  
 ADRESSE : \_\_\_\_\_  
 CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_ PAYS : \_\_\_\_\_  
 TEL (standard) : \_\_\_\_\_ SITE INTERNET : \_\_\_\_\_  
 N° de registre du commerce ou siret : \_\_\_\_\_  
 N° de Tva et document attestant de statut d'assujetti (exposants hors Europe) : \_\_\_\_\_  
**Librairie en charge des ventes sur votre stand :** \_\_\_\_\_ **Email :** \_\_\_\_\_

JE SOUHAITE RÉSERVER (dans la limite des stands disponibles) :

## ■ 1 - UN STAND "AMÉNAGÉ" (modules équipés de cloisons, moquette, éclairage, chaises, banque ht 0,80)

### • 1 Stand linéaire «aménagé»

- 4 m<sup>2</sup>** (2m de façade x 2m de profondeur)  
 1023,50 € HT x ... module(s) = ..... € HT  
 **6 m<sup>2</sup>** (3m de façade x 2m de profondeur)  
 1546 € HT x ..... module(s) = ..... € HT

(en option) **1 Angle ouvert** (suppression de la cloison d'angle) :+ 297,50 € HT x ..... 1 angle = ..... € HT

### • 1 Stand Central «aménagé»

- «Semi îlot»** (minimum 24 m<sup>2</sup>)  
 279 € HT x ..... m<sup>2</sup> = ..... € HT  
 **«îlot»** (minimum 36 m<sup>2</sup>)  
 291 € HT x ..... m<sup>2</sup> = ..... € HT

## ■ 2 - ESPACE NU (minimum 20 m<sup>2</sup>)

(Espace réservé aux exposants faisant appel à un installateur pour la construction de leur stand). Surface au sol livrée sans moquette et sans cloisons. L'ensemble des prestations d'aménagement reste à votre charge, y compris le branchement et la puissance électrique.

**UN ESPACE EDITEUR de ..... m x ..... m = .....m<sup>2</sup>**  
 149,30 €/m<sup>2</sup> x ..... m<sup>2</sup> = ..... € HT

Linéaire de périmètre visible :

+ 97,20 € le mètre linéaire x ..... m = ..... € HT

**UN ESPACE NON-EDITEUR de ..... m x ..... m = .....m<sup>2</sup>**  
 333 €/m<sup>2</sup> x ..... m<sup>2</sup> = ..... € HT

## ■ 3 - AMÉNAGEMENTS EN OPTION :

- Prise électrique (220V-16A) :**  
 99,50 € x ..... = ..... € HT  
 **Etagères de réserve :** (1m de large x 0,35m x 1,80 m H)  
 85,50 € x ..... étagère(s) = ..... € HT  
 **Etagères de facing :** (1m de large x 3 niveaux)  
 53,80 € x ..... étagère(s) = ..... € HT  
 **Bandeau personnalisé (2m x 0,30m) :**  
 120 € HT x ..... bandeau(x) = ..... € HT  
 **Bungalow / réserve extérieure :**  
 549 € HT x ..... réserve(s) = ..... € HT  
 **Moquette pour stand nu :**  
 13,30 € HT/m<sup>2</sup> x ..... m<sup>2</sup> = ..... € HT  
 **Traverse de stand :**  
 12,20 € HT x ..... mètre(s) linéaire = ..... € HT

- Cloison :**  
 38,55 € HT x ..... mètre(s) linéaire = ..... € HT  
 **Habillage Tissu des cloisons :**  
 50,50 € HT x ..... mètre(s) linéaire = ..... € HT  
 **Rail de 3 spots :**  
 60,50 € HT x ..... rail(s) = ..... € HT  
 **Porte de stand :**  
 202 € HT x ..... porte(s) = ..... € HT  
 **Guide Foule :**  
 39 € HT x ..... unité(s) = ..... € HT  
 **Tables (comptoirs bas) (1,10m x 0,60 x 0,75H) :**  
 84 € HT x ..... table(s) = ..... € HT  
 **Mobilier et autres prestations sur devis**

(VOIR CONDITIONS DE RÈGLEMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES AU VERSO)



46<sup>e</sup>  
FESTIVAL INTERNATIONAL  
DE LA BANDE DESSINÉE  
ANGOULÊME  
24 > 27 JANVIER 2019

(Cadre réservé au Festival)

**NOM DE LA SOCIÉTÉ :** \_\_\_\_\_  
**ENSEIGNE DU STAND :** \_\_\_\_\_

**PARTICIPATION AU DISPOSITIF DE SÉCURITÉ :** 6,70 € / m<sup>2</sup> x ..... m<sup>2</sup> loués = ..... €  
**FRAIS DE DOSSIER HT :** 99,50 € x ..... Editeur(s) présent(s) sur le stand = ..... €  
**TOTAL HT :** ..... €  
**TVA : 20%\* :** ..... €  
**TOTAL GENERAL TTC :** ..... €

\* Seuls les exposants français assujettis ou non et les exposants étrangers non assujettis sont soumis à la TVA (n° de TVA obligatoire).

## MERCI DE JOINDRE À VOTRE INSCRIPTION :

**L'ACOMPTE DE 50% soit :** ..... € TTC  
 CHÈQUE     VIREMENT     CB

### • Règlement du Solde à réception de la facture.

(ou chèque joint encaissable au plus tard le 28/12/2018)

Attention : votre demande d'inscription sera prise en compte à réception du bon de commande et de l'acompte. L'acceptation définitive sera effective après règlement du solde et confirmation écrite du festival.

PAYABLE EN EUROS À : **9<sup>e</sup> ART+** - 16000 ANGOULÊME - FRANCE

**PAR VISA MASTERCARD :**

Votre N° de carte :

\_\_\_\_\_

Date d'expiration :

\_\_\_\_\_

Cryptogramme (3 derniers chiffres au verso de votre carte) :

\_\_\_\_\_

Titulaire de la carte :

\_\_\_\_\_

Signature :

\_\_\_\_\_

### ATTENTION, LES COORDONNÉES BANCAIRES ONT CHANGÉ !

**PAR VIREMENT À :**

(Lors du règlement, joindre l'«AVIS DE VIREMENT» ou copie du Transfert et mentionner IMPÉRATIVEMENT «Règlement sans frais pour le bénéficiaire»)

Domiciliation : CREDIT COOPERATIF POITIERS

RIB : 42559 10000 08011763092 24

IBAN : FR76 4255 / 9100 / 0008 / 0117 / 6309 / 224

BIC (SWIFT) : CCOPFRPPXXX

Date du virement effectué :

/ /

Nom du donneur d'ordre :

\_\_\_\_\_

Adresse de Facturation : (si différente)

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_

VILLE : \_\_\_\_\_

PAYS : \_\_\_\_\_

EN M'INSCRIVANT, JE CERTIFIE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET JE M'ENGAGE À M'Y CONFORMER.

**ASSURANCE :** LES EXPOSANTS SONT TENUS DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE COUVRANT LES DOMMAGES, PERTES, VOLS DU MATÉRIEL ENTREPOSÉ SUR LEUR STAND ET DE GARANTIR LEUR RESPONSABILITÉ CIVILE (VOIR ARTICLE IV DES CONDITIONS GÉNÉRALES).

Demande à retourner à :

**FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA BANDE DESSINÉE  
9<sup>e</sup> ART+**

**Jean-Luc BITTARD**

71, rue Hergé - 16000 ANGOULÊME - FRANCE

Tél. 33 (0)5 45 97 86 51

email : [jlbittard@bdangouleme.com](mailto:jlbittard@bdangouleme.com)

Sarl au capital de 10 000 euros - RCS Angoulême 499 371 433

SIRET : 499 371 433 00016 - APE : 748K

TVA Intracommunautaire : FR42499371433

**CACHET DE LA SOCIÉTÉ**

Le ..... / ..... / 2018

Signature



# CONDITIONS GÉNÉRALES

*Aucune marque ou société autre que la société ayant procédé à la réservation n'est autorisée à exposer sans l'accord écrit de l'organisateur du Festival.*

## I - ORGANISATION

L'exposant s'engage formellement à respecter les présentes conditions générales ainsi que le règlement intérieur et le guide de l'exposant, et reconnaît en avoir pris connaissance. L'exposant accepte sans réserve les prescriptions du dossier communiqué par l'organisateur, qui comprend :

- DEMANDE D'INSCRIPTION
- REGLEMENT INTERIEUR
- GUIDE DE L'EXPOSANT

## II - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Toute personne désirant exposer adresse sa demande, à l'aide des formulaires fournis par l'organisateur à :

9<sup>o</sup> Art+ - 71, rue Hergé - 16000 Angoulême - France.

Seules, sont considérées enregistrées, les demandes dûment complétées et accompagnées d'un acompte et de la caution. L'organisateur se réserve le droit de refuser une demande sans avoir à motiver sa décision.

## III - RÉPARTITION DES STANDS

L'organisateur effectue la répartition des emplacements librement, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les exposants et de la spécificité de chaque espace.

L'organisateur ne peut en aucun cas réserver un emplacement, ni garantir celui-ci d'une session sur l'autre. De plus, la participation à des manifestations antérieures ne crée en faveur de l'exposant aucun droit à un emplacement déterminé et ne lui confère aucune priorité dans l'attribution des emplacements.

Dans le cas où plusieurs exposants souhaiteraient le même emplacement, seul le comité d'organisation du Festival pourra statuer.

**L'organisateur a toute liberté et toute latitude pour décider, de manière souveraine et sans avoir à apporter de justification, de l'accueil ou non d'un exposant.**

## IV - ADMISSION

L'acceptation de la demande de participation est confirmée par une réponse écrite adressée par 9<sup>o</sup> Art+ à l'exposant.

Si elle est acceptée et confirmée par l'organisateur, la demande d'inscription constitue le contrat de location et son engagement ferme et irrévocable de payer l'intégralité du prix de location du stand et des frais annexes à réception de la facture et dans tous les cas, un mois avant la manifestation.

## V - ANNULATION

**Si pour une raison quelconque, l'exposant annule sa participation par lettre recommandée avec accusé de réception, les indemnités de résiliation seront les suivantes :**

- résiliation 60 jours avant la manifestation : frais de dossier.

- résiliation moins de 60 jours avant la manifestation : 30 % du montant TTC de la participation.

- Si l'exposant n'a pas fait part de sa volonté de résilier son inscription 25 jours avant la manifestation et n'a pas occupé son stand la veille de l'ouverture du Festival à 16h, il sera redevable du montant total de la participation.

## VI - CLAUSE PENALE

Toute facture non-réglée à sa date d'exigibilité, fera l'objet de l'application des intérêts de droit conformément à la loi 92/1442 du 31/12/92.

Si l'organisateur est dans l'obligation de s'adresser à un mandataire (avocat, contentieux) pour obtenir le règlement des sommes dues, il est expressément convenu que le débiteur devra lui verser à titre de clause pénale, une indemnité forfaitaire fixée à 15% du montant de la créance principale.

## VII - ASSURANCES

**Les sociétés participantes sont tenues d'assurer le matériel, le mobilier et les marchandises qu'elles exposent, et de souscrire un contrat de responsabilité civile, pour la durée de la manifestation, livraison, installation et démontage compris.**

L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages ou pertes, ainsi que pour les vols ou disparitions du matériel appartenant aux sociétés. Les exposants s'engagent à abandonner toute faculté de recours contre les organisateurs ou les autres exposants.

## VIII - GARDIENNAGE

**Le gardiennage des sites n'est assuré que pendant les horaires de fermeture des espaces d'expositions.**

**L'exposant s'engage à être présent sur son stand dès qu'il en a pris possession tous les jours** de 9h à 20h, pendant les nocturnes jusqu'à la fermeture, lors du démontage jusqu'à évacuation complète de son matériel et de ses marchandises.

## IX - COMPETENCE TERRITORIALE DE JURIDICTION

Tout exposant inscrit accepte sans réserve ces conditions générales.

En cas de contestation quelconque, les Tribunaux d'ANGOULÊME seront de convention expresse, seuls compétents pour en connaître.